

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

DU MERCREDI, 21 OCTOBRE.

FRANCE.

Paris, 15 octobre.

Le cabinet espagnol songe à appuyer, par de nouveaux renforts, l'expédition de la Havane. Un nombre égal de troupes doit la suivre sous peu; le capitaine-général de Porto-Rico doit expédier aussi mille hommes pour le même objet, tandis que sept cents hommes seront dirigés des îles Philippines vers Acaulco.

Du 16. — Par ordonnance du roi du 15, M. le comte Berthier, conseiller-d'état, est nommé directeur-général de l'administration des forêts, en remplacement de M. le marquis de Bouthillier, décédé.

Du 17. — L'Espagne a reconnu la souveraineté de don Miguel. Le comte de Figuera, ministre de Portugal, a remis ses lettres de créance au roi d'Espagne, et le ministre d'Espagne a remis également ses lettres de créance au roi de Portugal.

(Gazette de France.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 21 octobre.

Hier, à trois heures de l'après-midi, S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché, accompagnée de M. le greffier des états et de M. le bourgmestre de la ville, s'est rendue dans le bâtiment des ci-devant Urbanistes du Saint-Esprit, au Passenthal, récemment acquis et réparé par une société de propriétaires, et où plusieurs établissemens industriels ont été placés par des fabricans de Luxembourg. S. Exc. a visité successivement la fabrique de draps et flanelles et la filature de laine de MM. Godchaux, frères; la tannerie de M. Auguste Clasen, et la vinaigrerie de M. Grechen, fils. Dans les ateliers où M. le gouverneur s'est arrêté, il s'est fait rendre compte, dans le plus grand détail, des procédés de fabrication, et a vu, avec intérêt, que dans le grand nombre d'ouvriers qui y sont employés, il y avait très-peu d'étrangers. Après avoir consacré près de trois heures à l'examen de tout ce qui compose ces utiles établissemens naguères élevés dans nos murs, et dont la prospérité croissante est un véritable bienfait pour la population de notre ville, S. Exc. s'est retirée en témoignant aux négocians qui avaient eu l'honneur de la recevoir, la plus complète satisfaction.

— Le 16 de ce mois, une heure de relevée, le nommé Guillaume Kremer, cultivateur à Bastendorff, a été trouvé mort dans les champs, à proximité du village; ce vieillard octogénaire a succombé, à ce que l'on présume, à un coup d'apoplexie foudroyante.

— S. M., par arrêté du 13, a accordé différens secours ou gratifications à des veuves de fonctionnaires de l'ordre judiciaire, domiciliés à Bruxelles.

S. M. a nommé M. P.-J. Elout commis au conseil-d'état.

— S. M., par arrêté du 16 août, a accordé sur le trésor public un traitement de 100 fl. aux instituteurs des écoles communales de Koolskam, Eeghem, Meulebeke et Wynghene, dans le district de Thielt (Flandre occidentale).

— Mgr. Delplancq, évêque de Tournay, sera sacré à Namur, le 25 de ce mois, par l'évêque de ce diocèse; la même cérémonie aura lieu le 28 à Liège, par le même prélat, pour Mgr. van Bommel. Mgr. Van de Velde sera sacré à Gand, par l'évêque de Liège, le 4 du mois prochain.

— A la distribution des prix par l'Académie royale des beaux-arts à Amsterdam, le premier prix dans l'art de la gravure a été décerné à l'unanimité au sieur Jean de Maere; il consiste en une

pension annuelle de fl. 1200 durant quatre ans, accordée par S. M. pour que le lauréat aille, dans des voyages à l'étranger, acquérir les connaissances utiles au perfectionnement de son art.

— S. A. R. le prince Albert de Prusse est arrivé lundi dernier à La Haye, où il est descendu au palais dit du *Plein*.

— On mande de Metz: « Le gouvernement a ordonné que toutes les places fortes des frontières fussent armées, le plus promptement possible, de tout le matériel nécessaire pour les mettre sur le pied de défense le plus complet et le plus respectable. Les circonstances critiques où nous jettent les événemens de la guerre turco-russe peuvent avoir des suites incalculables, et si le midi de l'Europe, par un contre-coup qui n'est que trop à craindre, venait à s'embraser de nouveau, nos forteresses du moins présenteraient une ligne capable d'arrêter des forces très-considérables. Toutefois, il faut avouer que depuis 1815 toutes nos places de guerre, sans exception, étaient tellement dégarnies d'artillerie et de munitions de guerre de toute espèce, qu'abstraction faite de toutes circonstances majeures, les mesures de prévoyance qui, aujourd'hui, font agir le département de la guerre, auraient passé inaperçues, si ces mêmes places avaient, depuis quatorze ans, occupé son attention de manière à être progressivement amenées à l'état d'entretien ordinaire. Il y aurait beaucoup à dire à cet égard, car la plupart de nos forteresses ne sont pas à l'abri d'un coup de main hardiment entrepris. »

— On écrit d'Elbœuf et de Louviers que plusieurs des habiles fabricans de ces deux villes manufacturières venaient de faire avec succès les épreuves répétées d'un procédé nouveau pour carder, tisser et fabriquer la laine sans employer l'huile et les matières grasses.

Ce procédé aura pour résultats de procurer une forte économie, d'assainir les ateliers et surtout les habitations des tisseurs, qui travaillent où ils couchent et mangent; il fait disparaître la malpropreté et la fétidité que l'huile y apporte, et préserve les étoffes des inconvéniens nombreux qui sont la suite d'un dégraissage imparfait. Le procédé nouveau n'exige aucun changement dans les machines et métiers en usage pour la fabrication des étoffes de laine.

Des draps, des espagnolettes, fabriqués d'après ce procédé, ont été trouvés aussi beaux, aussi moelleux que ceux de la même laine et de la même couleur fabriqués par les procédés ordinaires.

Considérée sous le rapport des intérêts généraux, cette découverte précieuse a une haute importance, puisqu'elle tend à affranchir les pays de fabrique du tribut qu'ils paient à l'Espagne et à l'Italie, ou du moins à réduire considérablement ce tribut.

— Le père qui forme opposition au mariage de sa fille majeure, par la raison que son gendre futur a la vue faible et *porte des lunettes*, présente-t-il un moyen susceptible d'être apprécié par les tribunaux? Cette question vient d'être résolue négativement par le tribunal civil de Draguignan.

— On mande de Varsovie, qu'un transport d'ustensiles mécaniques pour la construction de moulins à farine, que le conseiller-aulique M. Muller a inventés, était parti pour les Pays-Bas.

— Il règne depuis plusieurs années, dans le grand-duché de Posen, une maladie endémique qui cause la mort de beaucoup de personnes. D'après les recherches faites, cette maladie est purement locale, mais presque aussi dangereuse que la véritable